

Image not found or type unknown



Commission agent immobilier

Par **lionel974**, le **07/02/2013 à 07:47**

frais agence affichés en vitrine de 15000 euros pour achat terrain de 125000 euros hors la commission s'élève à 22000 euros quel recours contre ces pratiques à qui s'adresser?

Par **FRANCK34**, le **07/02/2013 à 07:53**

A la direction départementale de la répression des fraudes vous pouvez aussi négocier à la baisse la commission pour tout savoir sur la vente immobilière et d'un terrain <http://www.fbls.net/COMPROMISVENTEARRET.htm>